

lausannois office des poursuites du district de l'ouest la

Photographie : Stéphane Etter, © Ordre judiciaire vaudois

Faculté de droit, des sciences criminelles  
et d'administration publique

CEDIDAC

Mercredi 2 septembre 2026  
08h15 - 16h45

# Journée lausannoise de droit des poursuites

UNIL - Chamberonne  
Bâtiment Anthropole  
Salle 1031

Finance d'inscription  
En présentiel  
Prix membre Club CEDIDAC : CHF 380  
Prix public : CHF 460

**Unil.**



Inscriptions en ligne  
[conferences.unil.ch](https://conferences.unil.ch)

# PROGRAMME

**Organisation: professeurs Hansjörg Peter et Edgar Philippin**

<b>08h15</b>	<b>Accueil des participant-e-s et distribution de la documentation</b>
<b>09h</b>	<b>Mots de bienvenue</b>
	<b><i>Droit du travail et droit des poursuites et des faillites</i></b>
<b>09h15</b>	<b>Introduction</b> Jean-Philippe Dunand, professeur à l'Université de Neuchâtel <i>Faillite de l'employeur; effets sur les créances du travailleur; privilèges institués par la LP; rapports de travail après la faillite.</i>
<b>10h</b>	<b>La mainlevée de l'opposition pour des créances de salaire</b> Valentin Rétornaz, juge du Tribunal des districts d'Hérens et Conthey <i>Mainlevée; salaire; charges sociales; subrogation de l'assurance chômage</i>
<b>10h45</b>	<b>Pause</b>
<b>11h15</b>	<b>Exécution forcée</b> Philippe Germann, préposé à l'Office des poursuites du district de la Broye-Vully <i>Le recouvrement des créances de salaire impayées; les revenus relativement saisissables et leur encaissement.</i>
<b>12h</b>	<b>Repas</b>
	<b><i>Thèmes particuliers</i></b>
<b>14h</b>	<b>Premières expériences avec le nouveau droit de l'assainissement et le droit de la faillite révisé</b> Anouk Neuenschwander, présidente du Tribunal d'arrondissement de la Côte, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne <i>Créanciers de droit public; ajournement de faillite; sursis concordataire; projet de procédures d'assainissement pour les personnes surendettées</i>
<b>14h45</b>	<b>Criminalité économique et les poursuites et les faillites</b> Anton Rüschi, procureur général adjoint du Ministère public du canton de Vaud, chef de la division criminalité économique <i>Séquestres pénaux et articulations avec le droit des poursuites; cas particulier du séquestre en vue de garantir l'exécution de la créance compensatrice; problématiques pratiques</i>
<b>15h30</b>	<b>Pause</b>
<b>16h</b>	<b>Développements récents du droit des poursuites et des faillites: législation et jurisprudence</b> Hansjörg Peter, professeur à l'Université de Lausanne
<b>16h45</b>	<b>Clôture du colloque</b>

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférencier-ère-s. Celles-ci sont à adresser par e-mail à l'adresse [cedidac@unil.ch](mailto:cedidac@unil.ch) en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateur-trice-s auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.